



FORMATION DE BASE A LA MEDIATION

En partenariat avec le Centre de médiation du barreau de Montpellier

Sous la direction scientifique de Pierre GRAND

Président AMORIFE INTERNATIONAL

Ancien Président de l'APMF – Médiateur formateur

Programme 2015 – 3 journées de formation soit 20 heures

Programme 2016 – 3 journées de formation soit 20 heures

Contexte

Dans le cadre de la formation continue des avocats, l'EFACS a décidé de mettre en place une formation de base en MEDIATION, sur deux ans 2015 et 2016 soit 40 heures (obligatoires) sur 6 journées de formation.

Cette formation de 40 heures dite de base donnera lieu à la délivrance d'une attestation de formation permettant de suivre la formation complémentaire qui s'effectuera en différents modules de formation et d'analyse de la pratique ou en intervenant comme co-médiateur dans des médiations amiables ou judiciaires ce que la formation de base permet. Sont envisagés 3 modules sur la médiation familiale, sociale et commerciale. Il est rappelé les critères de 4 fédérations nationales des centres de médiation (FNCP) : Une formation de 200 heures est nécessaire pour devenir médiateur qualifié.

Contenu et objectif

La société actuelle envisage d'accompagner d'une manière autre les conflits et les litiges par la médiation afin de rendre plus fluide la gestion des différends qu'engendrent les mutations qui la traversent.

Le récent décret du 11 mars 2015 affirme cette volonté en exigeant en toute matière que l'assignation précise les diligences entreprises en vue de parvenir à une résolution amiable du litige (article 56 du CPC)

Le concept de médiation n'est pas à confondre avec la conciliation, la négociation, l'arbitrage et la transaction.

La médiation suppose la réunion de trois critères fondamentaux :

- 1- Pour qu'il y ait médiation il faut un tiers qualifié,
- 2- Il faut lui assigner une mission qui ne se confonde pas avec d'autres demandes,
- 3- Il faut qu'il suive le processus de médiation qui est un processus structuré, spécifique et qui ne peut être réduit à un accompagnement informel des conflits.

C'est une méthode qui interdit de trancher ou d'influencer mais qui laisse une large place à la créativité et à l'inventivité.

Cette formation a pour but d'articuler la procédure avec le processus de médiation et à terme de devenir médiateur.

Lieu : Efacs - 103 avenue de lodeve - 34000 MONTPELLIER

Tarif : Cycle de formation hors abonnement :

750 € pour 20 heures par an / **Places limitées à 20 participants**

Modalités prises en charge FIF/PL

Attention : à compter du 1^{er} septembre 2015, vous ne pourrez plus télécharger le formulaire de prise en charge FIF/PL. (ci-joint). Afin d'assurer un meilleur service aux Professionnels Libéraux, seules les demandes enregistrées en ligne seront acceptées.

Afin de vous permettre de demander une prise en charge financière par le FIF/°PL, nous vous conseillons :

- de formuler une demande préalable de prise en charge d'une action de formation le plus rapidement possible sur le site www.fifpl.fr
- de joindre les documents ci-dessous
 - devis de l'organisme que vous trouverez en pièce jointe
 - programme détaillé par journée de formation que vous trouverez en pièce jointe
 - photocopie de l'attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle (URSSAF) ou attestation d'exonération de cette contribution (à réclamer à votre caisse URSSAF si cette attestation ne vous a pas été adressée)
 - relevé d'identité bancaire

Procédure de prise en charge

Avant le dernier jour de formation

Il est impératif de nous adresser un Formulaire de Demande de Prise en Charge dûment complété avant le dernier jour de formation. Toute demande reçue après la date du dernier jour de formation (cachet de réception faisant foi) sera systématiquement refusée.

Demandez votre Formulaire

- Par Internet : cliquez sur «ACCES» en bas de cette page pour compléter votre demande directement en ligne.
- Par Courrier : 104 rue de Miromesnil, 75384 PARIS Cedex 08
- Par téléphone au 01.55.80.50.00.

Pièces à joindre au Formulaire de Demande de Prise en Charge

- Devis de l'Organisme de Formation ou Convention de Stage
- Programme détaillé par jour de formation
- Photocopie de l'Attestation de Versement de la Contribution à la Formation Professionnelle (URSSAF) ou Attestation d'Exonération de cette Contribution
- Relevé d'Identité Bancaire

A réception de votre demande

Elle est soumise à une Commission Professionnelle constituée de vos Représentants Syndicaux qui sont seuls habilités à se prononcer sur un accord (ou refus) de prise en charge selon les critères établis.

Après décision

Dans le cas d'un accord de prise en charge, nos services vous adresseront un courrier d'accord de prise en charge vous indiquant un numéro de dossier.

Dans le cas d'un refus de prise en charge par la Commission Professionnelle, un courrier vous est, bien entendu, également adressé.

Attestation de Présence et de Règlement

Dès la fin de votre formation, et après réception de l'accord de prise en charge vous indiquant un numéro de dossier, veuillez nous adresser, en précisant impérativement ce numéro de dossier, l'attestation de présence et de règlement impérativement complétée par l'organisme de formation.

Vendredi 18 septembre 2015	9h-12h30 13h30-17h	MONTPELLIER
Formation de base - Médiation 1 - 2015		
M^r Pierre GRAND – M^e Muriel TRIBOUILLOIS – M^e Béatrice BRUN RIBEYRE		
8h30-9h Accueil		
9h-12h30		
<ul style="list-style-type: none"> ● Présentation de la formation ● Historique et spécificité des médiations ● Définition de la Médiation : sa place dans les MARD ● Principes fondamentaux : philosophie et éthique des médiations 		
13h30-17h		
<ul style="list-style-type: none"> ● Faire connaissance : Présentations croisées ● Le conflit - définir avec les personnes les domaines du conflit - naissance et escalade du conflit Accompagnement du conflit dans le processus de médiation ● Cas pratiques 		
Vendredi 23 octobre 2015	9h-12h30 13h30-17h	MONTPELLIER
Formation de base - Médiation 2 - 2015		
M^r Pierre GRAND – M^e Muriel TRIBOUILLOIS – M^e Béatrice BRUN RIBEYRE		
9h-12h30		
<ul style="list-style-type: none"> ● Le Cadre de la médiation ● Formaliser l'engagement des personnes dans le cadre ● Posture de Tiers : le médiateur ● Principes déontologiques et recommandations éthiques ● Obligations légales 		
13h30-17h		
<ul style="list-style-type: none"> ● Le Processus : Différentes étapes du processus de Médiation ● Etape 1: Le Quoi : Clarification des positions ● Cas pratiques 		
Vendredi 27 novembre 2015	9h-12h 13h-16h	MONTPELLIER
Formation de base - Médiation 3 - 2015		
M^r Pierre GRAND – M^e Muriel TRIBOUILLOIS – M^e Béatrice BRUN RIBEYRE		
9h-12h		
<ul style="list-style-type: none"> ● Le processus de Médiation ● Etape II : Le Pourquoi : Exploration des besoins, intérêts, valeurs, représentations 		
13h-16h		
<ul style="list-style-type: none"> ● Techniques de communication : Ecoute active, communication non violente (CNV) ● Cas Pratiques 		

Vendredi 22 janvier 2016	9h-12h30 13h30-17h	MONTPELLIER
Formation de base - Médiation 4 - 2016		
M^r Pierre GRAND – M^e Muriel TRIBOUILLOIS – M^e Béatrice BRUN RIBEYRE		
9h-12h30		
<ul style="list-style-type: none"> ● Le processus de Médiation ● Etape III : Le Comment : Emergence des options, créativité ● La valorisation des compétences de chacun ● La reprise de la communication – Les entraves 		
13h30-17h		
<ul style="list-style-type: none"> ● Techniques de communication : Reformulation, recadrage, reflet ● Cas Pratiqess 		
Vendredi 26 février 2016	9h-12h30 13h30-17h	MONTPELLIER
Formation de base - Médiation 5 - 2016		
M^r Pierre GRAND – M^e Muriel TRIBOUILLOIS – M^e Béatrice BRUN RIBEYRE		
9h-12h30		
<ul style="list-style-type: none"> ● Le processus de Médiation ● Etape IV: Le comment finalement : L'Accord de Médiation ● Vérification de la faisabilité - La concrétisation de l'accord 		
13h30-17h		
<ul style="list-style-type: none"> ● Cas pratique ● Le cadre juridique et le formalisme de l'accord ● Le rôle de l'avocat ● L'homologation éventuelle par le Juge 		
Vendredi 18 mars 2016	9h-12h 13h-16h	MONTPELLIER
Formation de base - Médiation 6 - 2016		
M^r Pierre GRAND – M^e Muriel TRIBOUILLOIS – M^e Béatrice BRUN RIBEYRE		
9h-12h		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les limites et potentialités de la médiation ● Contre-indications objectives et subjectives, personnalités complexes ● Potentialités dans les différents domaines (familial, social et commercial) 		
13h-16h		
<ul style="list-style-type: none"> ● Réseaux- savoir identifier les réseaux professionnels et leurs compétences ● Diversité des pratiques, co-médiation ● Convivialisme professionnel ● Bilan 		